

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 9 DECEMBRE 2016
A 18 H 00
ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 4 novembre 2016
- 1. Décision modificative.
- 2. Adhésion de la communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon au SMO PACA THD (Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit).
- 3. Convention 2017-2019 avec le Centre de Gestion du Var régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels.
- 4. Modification de la convention entre la commune et l'association « Les Diablotins » pour la pause méridienne, les NAP et périscolaires à l'école primaire et maternelle.
- 5. Motion de soutien à l'action du collectif « Poste convergence des services publics » pour défendre et développer le service public de la poste.
- 6. Demande de subvention au titre de l'appel à projets 2017 « Restauration et valorisation du petit patrimoine rural non protégé »
- 7. Motion de défense de la ruralité « STOP à la fracture territoriale »
- 8. Affaires diverses

Informations

Transfert de la compétence relative au PLU à la communauté de communes

Dénomination d'un lieu public : école communale

L'an deux mil seize, le neuf décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de TOURTOUR, dûment convoqué, en date du 29 novembre 2016, s'est réuni en Mairie – salle du conseil municipal – en présence de Monsieur le Maire qui préside la séance du conseil municipal.

Secrétaire de séance : Claude TABATON-TUILIERE

Présents : Olivier REVELLI, Marc LAVERGNE, Emmanuelle PAILLE, Denise TOUSSAN, Nadège PAULIN, Alain OUAKI, Gils DALL'ERTA, Anna VAN VUURDEN, Claude TABATON-TUILIERE et Arnaud PIANETTI

Procurations : Sébastien OLIVIERI à Olivier REVELLI, Mélanie ARNAUNE à Gils DALL'ERTA

Absents :

Le quorum requis étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver l'ordre du jour de cette réunion, tel que présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour tel que présenté.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 4 novembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 4 novembre 2016.

1 - DECISION MODIFICATIVE -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère, comme à chaque fin d'année, nécessaire d'ajuster certains chapitres.

Il propose d'effectuer une décision modificative en ce sens, à savoir :

Section d'investissement

Dépenses

16	Emprunts et dettes assimilées	+ 690
21	Immobilisations corporelles	- 690

Il sollicite donc le conseil municipal afin d'émettre un avis sur cette décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

 **APPROUVE** cette décision modificative telle qu'énoncée ci-dessus.

2 - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LACS ET GORGES DU VERDON AU SMO PACA THD (Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit) -

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal que lors du dernier conseil de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV), il a été validé le principe d'adhésion au Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit (SMO PACA THD) pour l'exercice et le transfert de la compétence relative à l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

Le Conseil Municipal est sollicité afin de se prononcer sur l'adhésion de la CCLGV au SMO PACA THD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L.5211-17, et L.5214-27 ;

Vu la délibération n° 71-11-2016 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon en date du 09 Novembre 2016 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon au Syndicat Mixte Ouvert Provence Alpes Côte d'Azur Très Haut Débit pour l'exercice de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques ;

 **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon.

3 - CONVENTION 2017-2019 AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR REGISSANT LA FONCTION D'INSPECTION DANS LE DOMAINE DE LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS -

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le domaine de la santé et sécurité au travail, les autorités territoriales ont l'obligation de nommer un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) conformément à l'article 5 du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de passer une convention avec le Centre de Gestion du Var afin de mettre à disposition de la commune de TOURTOUR des agents chargés de la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Il informe le conseil municipal que le coût annuel est de 400.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

-  **EMET UN AVIS FAVORABLE** à cette convention
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rattachant.

4 - MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « LES DIABLOTINS » POUR LA PAUSE MERIDIENNE, LES NAP ET PERISCOLAIRES A L'ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE -

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a la charge financière des accueils de loisirs périscolaires. Depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, ce temps d'accueil inclut les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) ainsi que le mercredi après-midi.

Il rappelle que suite au conseil municipal du 14 octobre 2015, deux recrutements avaient été faits pour l'année 2016 afin de permettre la prise en charge du temps d'accueil. Ces contrats arrivent à échéance fin décembre 2016 et ne sont pas reconductibles.

Chaque année délégation est donnée à l'association « les Diablotins », par le biais d'une convention pour assurer la surveillance des enfants pendant la pause méridienne et pendant les accueils de loisirs périscolaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de reconduire la convention entre la commune et l'association « les Diablotins » afin de donner délégation à ladite association qui est chargée d'assurer la surveillance des enfants pendant la pause méridienne, les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires), et les autres temps d'accueil périscolaires. Il précise que l'association « les Diablotins » prendra la charge financière des accueils périscolaires et qu'en contrepartie la commune devra lui verser une subvention équivalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

-  **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la reconduction de la convention entre la Commune et l'association « les Diablotins » afin de donner délégation à ladite association pour la surveillance des enfants pendant la pause méridienne, les NAP et les autres temps de périscolaires.
-  **EMET UN AVIS FAVORABLE** pour que l'association « les Diablotins » prenne la charge financière des accueils périscolaires en contrepartie d'une subvention équivalente.
-  **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention s'y rapportant et ci-annexée.

5 – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DU COLLECTIF « POSTE CONVERGENCE DES SERVICES PUBLICS » POUR DEFENDRE ET DEVELOPPER LE SERVICE PUBLIC DE LA POSTE –

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la motion de soutien du collectif « Poste convergence des services publics » pour défendre et développer le service public de la poste.

Le contrat tripartite de présence postale territoriale pour 2017-2020 est en cours de discussion entre l'État, la Poste et l'Association des maires de France

Le contrat prévoit de ne plus solliciter l'accord préalable du conseil municipal pour les transformations de bureau de poste. Seul l'accord préalable du maire serait sollicité. Si cela était acté dans le contrat cela ouvrirait la voie à un grave recul de la démocratie locale, à une absence de débat démocratique dans les instances élues et à de nombreux conflits dans les territoires. Pire, l'accord préalable du maire lui-même ne serait plus sollicité dans plus de 2000 bureaux de poste, au profit d'une « concertation renforcée » vide de sens.

C'est une attaque sans précédent pour imposer la fermeture de très nombreux bureaux de poste qui se prépare si ce contrat est signé tel quel, en particulier dans les moyennes et grandes villes urbaines et aussi dans les communes rurales. Les directions de La Poste ont notamment pris les devants dans les grandes villes, comme Paris où Rennes où des bureaux doivent fermer et une infime partie de leurs activités transférées dans des commerces, sans que la concertation ou l'avis conforme des conseils municipaux ou d'arrondissements n'aient été acquis.

Le bureau de l'AMF sensible aux mobilisations des postiers, de leurs organisations syndicales, des élus, des usagers et à notre interpellation a refusé de signer le contrat en l'état et reporté sa décision au mois de décembre, en raison de l'insuffisance du fonds de péréquation et du recul de la démocratie communale. Ce refus, qui demande confirmation, est un appui important.

Dans une société de plus en plus inhumaine, agressive, générant nombre d'inégalités nos concitoyens ont besoin de protections, de solidarités donc plus de Services Publics de qualité et de proximité.

Les évolutions du Service Public Postal impulsé par le groupe La Poste sont préoccupantes et même inacceptables. Il en est ainsi des fermetures de bureaux de poste, de réductions des horaires d'ouvertures de bureaux, de suppression de tournées de facteurs, de transfert d'activités postales dans des commerces, de réduction du nombre d'agents... Elles se traduisent simultanément par une dégradation importante du service rendu aux usagers et des conditions de travail des agents.

Il est possible de faire autrement.

C'est pourquoi, nous appelons et vous appelons à signer pour

1. Refuser le contrat de présence postale pour 2017-2019 tel qu'il est et en élaborer un autre tourné vers l'emploi, le développement des services publics, la démocratie, notamment l'accord préalable du maire et du conseil municipal avant toute fermeture.
2. Se battre partout, pied à pied, pour empêcher toute fermeture d'un bureau de poste. Objectif : zéro fermeture de bureau de poste !
3. Demander que les CDPPT (Commissions Départementales de Présence Postale et Territoriale) soient élargies aux associations d'usagers et organisations syndicales représentatives du personnel et qu'elles soient consultées sur l'ensemble des évolutions en cours au sein du réseau postal local ou sur les réorganisations de services qui impactent les conditions de travail et le service rendu aux usagers.

4. Agir pour augmenter sensiblement les ressources du fonds de péréquation en faveur du maintien et de la rénovation des bureaux de postes

5. Agir pour maintenir et renforcer le maillage des services publics. Dans les territoires suburbains et ruraux, agir pour leur réimplantation avec une gestion démocratique et participative associant directions, usagers, élus et représentants des personnels tout en les dotant de moyens financiers et en personnels publics suffisants pour assurer l'entière de leurs missions ce qui implique un plan de création d'emplois et de formation.

C'est pour toutes ces raisons que les élus du Conseil Municipal de TOURTOUR, réunis en séance du 9 décembre 2016, soutiennent les demandes du collectif « Poste convergence des services publics »

6 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS 2017 « RESTAURATION ET VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE » -

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que nous avons été informés de la mise en place d'un appel à projets par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la restauration et la valorisation du petit patrimoine rural non protégé.

Considérant la nécessité pour la commune de restaurer la Tour Grimaldi

Considérant l'opportunité de bénéficier de la Région Provence Alpes Côte d'Azur d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Restauration et valorisation du petit patrimoine rural non protégé »

Considérant que la restauration de la Tour Grimaldi pourrait être éligible à ce projet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur une subvention la plus élevée possible
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

7 - MOTION DE DEFENSE DE LA RURALITE « STOP A LA FRACTURE TERRITORIALE » -

La crise économique et sociale, la réduction de la dépense publique engagée à marche forcée, les nouveaux modèles d'aménagement du territoire façonnent plus encore une France à deux vitesses : la France des métropoles et la France périphérique.

Ainsi la ruralité s'enfoncé année après année dans une profonde crise sociale et identitaire.

Assez régulièrement, depuis tant d'années, le thème de la ruralité s'invite lors de congrès, séminaires, salons de toutes sortes.

De la même façon, la parole publique s'empare de la ruralité à échéances répétées.

Ainsi des 3 comités interministériels aux ruralités de LAON en mars 2015, VESOUL en septembre 2015 et PRIVAS en mai 2016 lors desquels le gouvernement a indiqué souhaiter impulser et accroître une nouvelle dynamique en faveur de la ruralité.

Pas moins de 104 mesures ont ainsi été annoncées avec force communication dont un fonds de soutien doté d'1 milliard d'euros pour soutenir les communes et les intercommunalités (mesure 12) et 300 millions d'euros du fonds de soutien à l'investissement local pour accompagner le développement des bourgs-centres et villes de moins de 50 000 habitants (mesure 15).

Au titre de la mesure 12 la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) devait être abondée en soutien aux projets portés par les petites communes.

- Considérant les 3 comités interministériels à la ruralité ;
- Considérant l'enveloppe globale de 1 milliard d'euros consacrée au FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) ;
- Considérant l'enveloppe régionale du FSIL arrêtée à 53.084.555 €
- Considérant les arbitrages budgétaires du FSIL de l'Etat rendus au niveau régional qui n'ont que très partiellement soutenu les territoires ruraux au profit d'ensembles urbains plus importants ;
- Considérant la baisse concomitante de la DETR en 2016 dans le Département du Var par rapport à l'année 2015 malgré les annonces gouvernementales issues des comités interministériels précités ;
- Considérant la part dérisoire obtenue par les territoires ruraux et semi-urbains au titre du dernier CPER malgré a qualité des projets présentés ;

Les élus du Conseil Municipal réunis en séance du 9 décembre 2016 :

- Appellent l'attention du gouvernement sur la nécessité d'une distribution des subventions d'Etat plus équitable à laquelle les associations d'Elus devront nécessairement être associées ;
- Demandent une augmentation significative des subventions de l'Etat en faveur de la ruralité comme annoncée par le gouvernement ;
- Affirment l'unité des élus ruraux et semi-urbains pour défendre la ruralité de nos campagnes.

Informations

Réseaux téléphones mobiles

Monsieur le Maire profite de la délibération concernant la CCLGV et le SMO PACA THD pour rappeler que malgré les deux antennes situées sur la commune ainsi que la fibre optique, les réceptions de réseaux de mobile sont compliquées. Ce problème est dû au dégroupage total et à la propriété et l'utilisation des lignes entre Orange et les autres opérateurs.

Tour Grimaldi

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y aura le jour même aux informations de 19h sur FR3 un reportage sur la Tour Grimaldi. Monsieur le Maire en a profité pour solliciter des dons dans le cadre du mécénat populaire lancé par la commune et la Fondation du Patrimoine. Monsieur Jean-Louis ATOCH, Délégué de ladite Fondation ainsi que Monsieur le Maire de Draguignan étaient présents, celui-ci ayant aussi un projet de restauration quant au campanile de Draguignan. Concernant le financement, Monsieur le Maire rappelle que, pour le moment, la commune va bénéficier de 6 500 € dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénateur David Rachline, la Fondation du Patrimoine ayant parlé d'un financement à hauteur de 10 000 € sur leurs propre fonds. Pour le reste du financement nous sommes en attente.

Arnaud PIANETTI demande pourquoi sur la plaquette d'appel au don il est indiqué que dans certains cas les fonds récoltés peuvent être attribués à d'autres projets. Monsieur le maire dit que s'il y a plus de dons que prévus pour la Tour Grimaldi, le surplus pourrait financer d'autres restauration comme par exemple les tableaux de l'église...

PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi ALLUR prévoit le transfert de la compétence relative au PLU aux EPCI et que celui-ci sera obligatoire pour les Communautés de Communes à compter du 27 mars 2017. Toutefois, si une commune souhaite s'opposer au transfert de cette compétence, une délibération devra être prise par le Conseil Municipal entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017. Un Conseil sera prévu avant le 27 mars 2017.

Monsieur le Maire rapporte que nous n'avons toujours pas de réponse du sous-préfet pour l'avancement du dossier PLU.

Alain OUAKI dit que vu la période trouble qui arrive avec les prochaines élections, on n'aura peut-être aucune réponse.

Monsieur le maire rappelle que si le Préfet ne valide pas, nous passerons en RNU (Règlement National d'Urbanisme)

Marc LAVERGNE dit que concernant les demandes qui ont été faites, c'est le préfet qui doit prendre la décision.

Alain OUAKI avertit que cela entraînera certainement un problème de délai dans le traitement des dossiers.

Marc LAVERGNE répond par la négative car les délais sont les mêmes pour tous. Actuellement c'est la DDTM qui gère les dossiers de la commune. Le PLU concerne surtout la concentration des zones urbaines. Il rappelle qu'en plus du dossier sur les carrières il y a aussi le dossier sur les Treilles pour lesquels nous n'avons toujours pas de réponse.

Dénomination de l'école

Monsieur le maire rappelle la rencontre avec Mme BARBUT qui nous avait raconté son histoire lors de sa visite à l'école. Les enfants ayant été passionnés et touchés par ce récit, l'école n'ayant pas de nom et après en avoir parlé avec la directrice, Monsieur le Maire propose de dénommer l'école « Nelly OVADIA ».

Arnaud PIANETTI demande s'il ne faudrait pas en informer les Tourtourains et raconter l'histoire ?

Monsieur le Maire rappelle que les Tourtourains avaient été invités à l'école lors de la visite de Madame BARBUT. Il relate l'histoire à Arnaud PIANETTI et dit que la population n'en parle pas car c'est un épisode peu glorieux et pas populaire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se rapprocher des Tourtourains pour avoir leur avis. Arnaud PIANETTI précise qu'il serait bien d'avoir un écrit de ce récit.

Alain OUAKI intervient en rappelant qu'il était question de mettre une plaque...

Monsieur le Maire précise que la maison est maintenant une propriété privée et que peut-être la solution serait la dénomination de l'école.

DAB

Lors du vote de la motion pour le collectif défense de la poste, il a été abordé la question du DAB.

Monsieur le maire revient sur le sujet pour préciser qu'il y aurait peut-être une opportunité pour relancer le projet. Il rappelle que lors du précédent chantier pour le DAB, la commune avait financièrement pris en charge les travaux du local (gainés, câbles etc...). Il précise que ce qui était autorisé il y a quelques années n'est plus légal aujourd'hui et notre local est maintenant trop petit. Si une solution est trouvée il se pourrait qu'il y ait une demande de participation financière pour la commune.

Annelise VAN VUURDEN et NADEGE PAULIN interviennent pour proposer des idées d'emplacements. Monsieur le maire rappelle que le distributeur ne fonctionne bien que s'il se trouve dans un lieu accessible 24h/24h sinon c'est trop restreint.

Divers

Olivier REVELLI annonce que les jeux d'enfants commandés sont arrivés.

Monsieur le Maire dit que le Moulin est en activité, Olivier REVELLI précise que c'est pour environ 15 jours car il n'y a pas beaucoup d'olives cette année.

Monsieur le Maire annonce que les décorations de Noël ont été mises en place par les employés municipaux avec l'aide d'Alain OUKI. Il précise que certaines décorations ont été prêtées par la mairie de Draguignan.

Alain OUKI et Monsieur le Maire annoncent que le permis de construire a été accordé pour la salle multi activités et que nous sommes en phase de préparation pour lancer les appels d'offres.

Olivier REVELLI annonce que des travaux seront prochainement effectués pour sécuriser la descente du Moulin. Ce sera soit pavé soit goudronné.

Marc LAVERGNE aborde le sujet du rond-point de Saint-Pierre.

Olivier REVELLI dit que d'après les dernières informations du Conseil Départemental, une partie des travaux serait inscrite pour 2017, et seront réalisés si le financement le permet.

Monsieur LAVERGNE pense que ce serait plutôt pour 2018.

Monsieur le Maire dit qu'il y a eu par le passé une transaction financière, l'Etat voulait acheter des parcelles pour être propriétaire et pouvoir faire des travaux mais cela n'a pas abouti. Il semblerait que le rond-point de Saint-Pierre soit inscrit dans les travaux 2017 mais pas en priorité. Par contre si cela n'aboutit pas en 2017 ce serait une priorité pour 2018.

Clôture de la séance à 18h45